



## Meubles achetés à l'ancien locataire et jetés

Par **EloTo92**, le 15/11/2016 à 09:52

Bonjour,

Je vous sollicite car je me trouve dans une situation un peu particulière que je vais essayer d'expliquer le plus clairement possible.

Mon compagnon et moi allons bientôt emménager dans un appartement géré par un bailleur social (via le 1% patronal). Lors de la visite de l'appartement il y a un mois, l'actuel locataire nous avait proposé de nous vendre certains meubles en place dont un dressing, un meuble de sdb avec vasque ainsi qu'une cuisine complète avec meubles bas et hauts, évier et four de cuisson. Le tout très propre et en parfait état. Nous avons donc accepté volontiers étant donné que nous allons emménager avec un bébé de 6 mois, cela représentait un gain de temps et d'argent non négligeable pour nous. L'état des lieux de sortie de l'ancien locataire mentionne donc la présence de ces meubles dans l'appartement avec accord des futurs locataires (nous) et une note signée de notre main a été transmise à l'agence par le gardien de l'immeuble.

Il y a quelques jours nous apprenons que l'agence a fait jeté l'ensemble des meubles présents dans l'appartement car ils n'étaient soit disant pas au courant.

Outre le fait que je ne crois pas au fait d'avoir jeté des meubles et de l'électroménager en parfait état, quelles sont nos recours si les meubles ont en effet été jetés ?

Merci par avance pour vos réponses.

Elodie

Par **EloTo92**, le 15/11/2016 à 11:57

Merci pour ta réponse.

Non en effet nous n'avons pas fait d'accord tripartite. Ce que nous aurions volontiers accepté si le bailleur nous avait prévenu qu'un tel accord était nécessaire. Information qu'il aurait pu nous communiquer suite à l'état de lieux de sortie mentionnant les dits-meubles.